



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 52 01
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

Nom :

Commune :

N° de dossier :

Date du 1^{er} rendez-vous :

Cadre réservé à l'Administration

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide à la création et à la reprise d'activités

commerciales, artisanales ou prestations de services

Votre demande doit être adressée au siège de la 3CA (43, rue Cambrésienne – 59440 AVESNES SUR HELPE). **Seuls les investissements que vous avez réalisés après l'accusé de réception de dossier complet** pour la création reprise sont susceptibles de bénéficier de l'aide intercommunale.

Cette subvention n'est pas automatique. Elle est appréciée et attribuée en fonction de :

- l'intérêt économique, social et environnemental de votre projet
- de la viabilité de votre projet
- des crédits disponibles sur le budget de la communauté de communes.

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces justificatives demandées. Un oubli retarderait la décision !



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue Cambrésienne - 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 52 01
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

CONDITIONS ET MODALITÉS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

Qui peut bénéficier de la subvention ?

La création ou la reprise d'entreprises inscrites au registre des Métiers (RM) ou au registre du commerce et des sociétés (RCS). Les auto-entrepreneurs sont éligibles dès lors que les formalités les concernant ont été effectuées auprès d'un centre de formalités des entreprises (CFE).

En cas de reprise, être en situation régulière, à la date de la demande vis-à-vis des obligations fiscales et sociales et ne pas répondre à la définition européenne d'une entreprise en difficulté.

Avoir le siège social ou l'établissement commercial sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Une priorité sera accordée pour les porteurs de projets ayant été suivi par une structure d'accompagnement ou la maison des entrepreneurs

Exclusion

Certains secteurs d'activité :

- Les professions libérales
- Négoce
- Professions réglementées ou assimilées
- Activités financières et immobilières
- Organismes de formation
- Secteur agricole (production primaire)
- Secteur de la pêche et de l'aquaculture
- Transport routier de marchandises

Cas particulier :

Pour les activités d'hébergement touristique

- Le code APE 5520Z (hébergement touristique et autre hébergement de courte durée) est accepté **aux conditions suivantes** :
 - L'hébergement ne doit pas se situer dans l'habitation principale des porteurs de projets. La commission activité économique sera en charge d'apprécier la demande avant passage en conseil de communauté.
 - L'activité doit déclarer ses revenus auprès de l'URSSAF;
- Le code APE 6820A (location de logement) n'est pas éligible

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Les dépenses éligibles sont les investissements productifs neufs ou d'occasion de moins de 5 ans, les aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production ; les investissements incorporels liés directement au projet de création (brevets, logiciels, ERP, frais de conseil, site internet, les investissements matériels liés à l'activité ; Seuls, Les investissements numériques non pris en charge par la Région sont acceptés.

Au titre de sa compétence propre, la 3CA soutiendra les projets qui présentent des aménagements de locaux liés à l'activité et à l'immobilier. Le fonds de commerce (hors clientèle), partie matérielle est également éligible. Le crédit-bail est accepté.

Comment est attribuée la subvention ?

- La subvention ne peut être octroyée qu'une seule fois pour un même projet quel que soit le statut juridique de l'entreprise.
- **L'octroi de la subvention n'est pas automatique.** Elle est subordonnée à l'appréciation du dossier de demande par la commission activités économiques de la 3CA, à la décision du conseil de communauté et aux fonds disponibles au moment de la demande.
- En cas d'accord d'attribution de subvention, celle-ci est versée sur présentation des factures acquittées.
- Cette aide est exclusive de toute autre aide de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Communication institutionnelle

Le bénéficiaire devra mentionner l'existence de l'intercommunalité, de la région, sur tout document de communication relatif au projet subventionné.

- **Date de démarrage de votre activité :**

Votre activité a déjà démarré ?

Oui Précisez la date

Si oui N°Siret :

Non Précisez la date prévisionnelle (*si vous la connaissez*)

- **Votre projet concerne :**

Une création d'entreprise

Une reprise d'entreprise

- **Secteur d'activité concerné :**

Commerce Précisez

Artisanat Précisez

Services Précisez

Autre Précisez

- **Raison Sociale (dénomination de l'entreprise) :**

- **Forme juridique :** (*Auto-entrepreneur, Entreprise individuelle, SARL, SAS, etc.*)

- **Nombre de salariés prévus :**

- **Commune d'implantation de votre (future) entreprise :**

- **Partenariats/Conseils :**

À ce jour, avez-vous pris contact avec les organismes suivants ?

France Travail

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre des Métiers

Boutique de Gestion Espace (BGE)

A Petit Pas

Initiatives Sambre Avesnois

Réussir en Sambre Avesnois (CLAP)

A D I E

Autres. Précisez :

INVESTISSEMENT ENVISAGÉ

- **Plan de financement prévu:**

Avez-vous sollicité un prêt d'honneur:

Si oui pour quel montant:

Avez-vous sollicité un prêt bancaire:

Si oui pour quel montant:

Avez-vous sollicité d'autres sources de financements:

Si oui lesquels:

- **Décrivez les investissements envisagés pour lesquels vous sollicitez une subvention de la 3CA:**

(type de matériel et/ou de travaux etc.)

.....
.....
.....

Dépenses :

Coût total de l'investissement subventionnable _____ : € HT

MONTANT DE L'AIDE

Le taux d'intervention de la 3CA est égal à 30% du montant HT des investissements éligibles.

La subvention est plafonnée à 6 000 € avec un minimum d'aide possible de 1 000 €, soit une dépense éligible comprise entre 3 334 € HT et 20 000 € HT.

Je soussigné(e), Nom et Prénom :

Certifie sur l'honneur ⁽¹⁾ l'exactitude des renseignements inscrits dans le présent dossier de demande de subvention.

Fait à, le

Signature du demandeur

(1) *Déclaration sur l'honneur: Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis à vis de la 3CA entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues par décision du Conseil Communautaire, et l'interdiction de déposer d'autres dossiers de demande de subventions auprès de la 3CA. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code Pénal)*



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CŒUR DE L'AVESNOIS
43, rue cambrésienne- 59440 AVESNES SUR HELPE
Tél 03 27 56 52 01
E-mail : amerkenbreack@coeur-avesnois.fr
Site : www.coeur-avesnois.fr

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet.

Pour cela, il doit comporter :

- Un courrier de demande d'aide adressé au Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.
- La présente demande de subvention remplie et signée
- Un prévisionnel ou un dossier d'accompagnement d'une structure de la Maison des Entrepreneurs Hauts de France
- Une copie de l'extrait d'immatriculation au Registre du Commerce ou des Métiers (*extrait d'immatriculation au RNE : Registre national des entreprises sur le site de l'Inpi*) (Ce document peut être fourni après le dépôt de demande si en création)
- Les devis détaillés de vos investissements prévus
- Un RIB au nom de votre entreprise (Ce document peut être fourni après le dépôt de demande si en création)
- Vos diplômes et certificats ou CV
- Tous les éléments ou commentaire de nature à faciliter la connaissance de l'entreprise et de son projet.